

SOMMAIRE

TRAVAUX DU CONSEIL REGIONAL

Séance des 19 et 20 mars 2009 : Délibérations

FINANCES – PERSONNEL – AFFAIRES GENERALES

- 09-01 - Plan de Relance 2009 – FCTVA.....
- 09-02 - Délégation au Président du Conseil Régional en matière de marchés publics.....
- 09-03 - Personnel de la Région.....

RECHERCHE – INNOVATION

- 09-04 - Recherche et innovation – Comité Consultatif Régional pour la Recherche et l’innovation.....
- 09-05 - Recherche et Innovation – Evaluation du soutien public aux structures de transfert de technologie en Basse-Normandie.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 09-06 - Ecoconditionnalité des aides régionales.....
- 09-07 - Retour de fonds mis à la disposition de la SODIE.....
- 09-08 - Charte de Partenariat 2008-2011 entre la Région et la Caisse des Dépôts.....
- 09-09 - Soutien aux entreprises artisanales.....
- 09-10 - Pôle de compétitivité « TES » - Programme expérimental « Payez Mobile »

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-11 - Remise gracieuse d’une Prime Régionale à la Création par l’Insertion (PRCI)

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 09-12 - Lycées – Avenant 2009 au Programme Prévisionnel d’Investissement dans les Lycées pour les années 2007 à 2015
- 09-13 - Lycées – Fixation des tarifs de restauration des EPLE pour l’année 2010
- 09-14 - Lycées –Convention relative au développement et à la diffusion d’outils pédagogiques à destination des jeunes bas-normands
- 09-15 - Formations sanitaires et sociales – Ecole d’ergothérapie, pédicurie et podologie d’Alençon.....
- 09-16 - Enseignement supérieur – CPER 2007-2013 : reconstruction de la Faculté de Médecine de Caen / Création d’un pôle de formations de santé.....

BATIMENTS REGIONAUX

09-17 - Programme Prévisionnel de Réalisation – Investissements 2009

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

09-18 - Lutter contre les changements climatiques – Appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie »

09-19 - Lutter contre les changements climatiques – Adaptation du dispositif « Chèque Energie Basse-Normandie »

09-20 - Conventions types pour le développement durable

09-21 - Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour le patrimoine naturel

09-22 - Parcs Naturels Régionaux : contrat triennal établi entre la Région et chacun des Parcs.....

09-23 - Conventions Pluriannuelles d'Objectifs pour l'Education au développement durable.....

AGRICULTURE ET RESSOURCES MARINES

09-24 - Plan de modernisation des bâtiments d'élevage CPER : secteur avicole

09-25 - Investissements en faveur de la filière équine.....

09-26 - Qualité et valorisation des productions CPER : investissements liés à la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.....

09-27 - Pêche : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

09-28 - Formation tout au long de la vie

09-29 - Règlement de mise en œuvre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELANs).....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09-30 - Contrats territoriaux Pays et Agglomérations : approbation des conventions de programmation 2008-2010.....

09-31 - Appel à projets « réinventons nos campagnes » 2009

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

09-32 - Appels à projets « Très Haut Débit » et « Espaces Publics Numériques »

POLITIQUE DE LA VILLE

09-33 - – Appel à projets « réinventons la ville » 2009.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-01

sur les finances : plan de relance 2009 - FCTVA

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.
1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 189 073 822 € ;

- d'engager la Région à investir en 2009, davantage que la moyenne de référence de la période 2004 à 2007, le montant des dépenses réelles d'équipement votées au budget primitif 2009 s'élevant à 200 466 916 €, soit une augmentation de 6 % par rapport à la moyenne précitée ;

- d'autoriser le Président à conclure et signer avec le Préfet de Région, la convention par laquelle la Région s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008, conformément au projet joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-02

sur la délégation au Président du Conseil Régional en matière de marchés et accords-cadres

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'abroger la délibération n° 08-38 en date du 20 juin 2008 ;
- de donner au Président du Conseil Régional, pour la durée restante du mandat, la délégation prévue par l'article L. 4231-8 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-03

sur le personnel de la Région

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la
transformation de postes,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de transformer, pour ajuster les qualifications aux besoins de l'institution :

- 4 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe en 4 postes de rédacteur chef,
- 6 emplois de rédacteur territorial en 6 poste de rédacteur chef,
- 1 emploi de technicien supérieur en 1 poste de technicien principal,
- 1 emploi de technicien supérieur en 1 poste d'ingénieur territorial,
- 1 emploi d'ingénieur territorial en 1 poste de conservateur du patrimoine,
- 5 emplois d'attaché territorial en 4 postes d'attaché principal et 1 poste de directeur territorial,
- 1 emploi d'administrateur de classe normale en un emploi d'administrateur hors classe,
- 3 emplois d'ingénieur territorial en 3 postes d'ingénieur principal ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-04

**sur la recherche, l'innovation et le transfert de technologie : Comité Consultatif
Régional pour la Recherche et l'Innovation**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°2 « Recherche, innovation,
affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'appellation du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et la Technologie créé par délibération n° 07-59 du 25 juin 2007 en « Comité Consultatif Régional pour la Recherche et l'Innovation » ;

- d'adopter le règlement relatif au remboursement des frais de déplacements des membres de ce Comité dans le cadre d'une mission et joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-05

sur la recherche, l'innovation et le transfert de technologie : évaluation du soutien public aux structures de transfert de technologie en région Basse-Normandie

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Recherche, innovation, affaires internationales et européennes »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de mener une réflexion stratégique de repositionnement de l'ensemble des acteurs de l'innovation en région ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne gestion de ce dossier.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-06

sur le développement économique : éco-conditionnalité des aides régionales

- - - - -

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement
économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les règles de l'éco-conditionnalité des aides régionales portant sur :
 - l'obligation de remplir tous les critères éligibles obligatoires et au minimum un critère d'implication sur chacun des trois piliers du développement durable, conformément aux tableaux joints en annexe,
 - l'obligation de progression à la fin du programme de l'aide sollicitée sur les trois critères minimum d'implication que l'entreprise aura choisis ; l'entreprise devant atteindre l'étape supérieure, par rapport à son positionnement initial, définie dans la graduation des critères,
 - le principe de valorisation de l'entreprise respectant les deux conditions ci-dessus, par une bonification variable en fonction de l'aide sollicitée ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en oeuvre de toutes les décisions relatives à ce dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-07

sur le développement économique : retour des fonds mis à la disposition de la SODIE

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement
économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de constater l'irrecouvrabilité de la créance de la Région, pour un montant de 15 781,04 € à l'encontre de la SARL SODIJANTES à Falaise (Calvados) ;

- d'affecter :

- sur l'AP « soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 483,40 €,
- sur l'AE « soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 109,53 € ;

- d'attribuer au Conseil Général du Calvados, au titre du retour de fonds mis à la disposition de la SODIE, un montant global de 3 592,93 € dont :

- 3 483,40 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région,
- 109,53 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-08

sur le développement économique : charte de partenariat 2008-2011 entre la Région Basse-Normandie et la Caisse des Dépôts

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe, la nouvelle convention triennale de partenariat avec la Caisse des Dépôts, pour la période 2008-2011 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en oeuvre des décisions relatives à ces dispositifs ;
- d'autoriser le Président à signer cette charte de partenariat ainsi que les conventions d'application correspondantes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-09

sur le développement économique : soutien aux entreprises artisanales

- - - - -

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement
économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- le nouveau règlement relatif à l'accès aux marchés et comportant désormais deux dispositifs et non plus trois, conformément aux annexes jointes,
- la nouvelle fiche réglementaire modifiée applicable à l'aide à la Promotion Commerciale Individuelle (PCI) conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-10

sur le pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » : programme expérimental « Payez Mobile »

- - - - -

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président du Conseil Régional :

- à engager les démarches auprès de l'agglomération de Caen la Mer et du Pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » pour déployer un programme expérimental « Payez Mobile », sur une ville pilote, à savoir Caen,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-11

**sur l'économie sociale et solidaire : remise gracieuse d'une Prime Régionale à la
Création par l'Insertion (PRCI)**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Développement
économique, commerce, artisanat, emploi, économie sociale et solidaire »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 1 500 € au titre des remises gracieuses de Primes Régionales à la Création par l'Insertion ;
- d'accorder au créateur figurant dans le tableau joint en annexe, la remise gracieuse totale de la dette, soit 1 500 €, dont il est redevable ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-12

**sur l'avenant 2009 au Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) dans les lycées
pour les années 2007 à 2015**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education,
enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote,

- d'adopter l'avenant 2009 au Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-13

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs
de la restauration scolaire des EPLE pour l'année 2010**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education,
enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir, pour l'année 2010, les orientations suivantes pour la fixation des tarifs de la restauration scolaire des EPLE :

- maintien des principes de prélèvements de 1,25% au titre du Fonds Commun des services d'Hébergement (FCSH) et de 22,5% au titre du Fonds Régional d'Hébergement (FRH),
- maintien d'un encadrement des tarifs « Elève » adapté à la situation de chaque EPLE selon qu'il se trouve en deçà de la moyenne régionale des tarifs, dans la moyenne ou au-delà, dans l'objectif de réduire les écarts et de constituer ainsi, des tranches à évolution différenciée dans le cadre d'un encadrement régional global,
- extension de l'encadrement des tarifs « Elève » à celui des Commensaux et de l'internat, selon les modalités précitées ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-14

**sur les lycées : convention relative au développement et à la diffusion d'outils
pédagogiques à destination des lycéens bas-normands**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education,
enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat entre le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) et la Région Basse-Normandie, jointe en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'application annuelles correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat précitée ainsi que les conventions d'application annuelles.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-15

**sur les formations sanitaires et sociales : création d'une école d'ergothérapie et
pédicurie-podologie à Alençon (Orne)**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT,
GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes
LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN,
THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education,
enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de voter pour 5EFERGO « Ecole Ergothérapie à Alençon » une AP de type APSUB de 926 000 € sur le chapitre 901, l'échéancier prévisionnel des CP s'établissant comme suit :

- 2009 : 926 000 € ;

- d'affecter sur cette AP, un dossier « participation à la création d'un institut de formation en ergothérapie et pédicurie podologie à Alençon », d'un montant équivalent, soit 926 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, une subvention de 926 000 € à l'Association Pierre Noal, selon les modalités prévues dans la convention signée entre la Région Basse-Normandie et cette association, le 3 février 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-16

sur l'enseignement supérieur : CPER 2007-2013-dossier de reconstruction de la Faculté de médecine/création d'un pôle de formations de santé

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- d'approuver, conformément aux annexes jointes, les projets de convention de mandat confiant à la Région la réalisation des études de programmation pour les opérations de reconstruction de la Faculté de médecine, des laboratoires biologie médicale universitaire et de construction d'un restaurant universitaire inscrit au CPER 2007-2013 ;

- d'autoriser le Président à signer avec l'Université de Caen Basse-Normandie et le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Caen Basse-Normandie, les conventions précitées ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les avenants à ces conventions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-17

sur les bâtiments régionaux : Programme Prévisionnel de Réalisation (PPR) - Investissements 2009

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales, enjeux et politiques de la filière cheval »,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, à l'unanimité, du Programme Prévisionnel de Réalisation (PPR) relatif aux investissements 2009, joint en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-18

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques - appel à projets
« Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie »**

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY,
M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme
TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, dans le cadre du programme Défi'NeRgie, le nouveau dispositif relatif à l'appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie », joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-19

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques - dispositif « chèque éco-énergie Basse-Normandie »

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, dans le cadre du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » adopté par délibération n° 08-95 du 7 novembre 2008, l'avenant à la convention type, joint en annexe ;

- de compléter les modalités d'aide concernant ce dispositif, avec la disposition suivante : *« l'aide accordée par la Région ne peut aller au-delà de 70 % pour le dispositif « Coup de Pouce » et au-delà de 50 % du montant des travaux pour les autres aides »* ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder aux adaptations de ce dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant précité et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-20

sur l'environnement : conventions type en matière de développement durable

- - - - -

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY,
M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme
TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, au titre du développement durable, les conventions type suivantes :
 - pour le dispositif « Prix régional du développement durable », jointe en annexe 1,
 - pour le dispositif « Aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'Agenda 21 locaux », jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions type précitées et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-21

sur l'environnement : conventions pluriannuelles d'objectifs pour le patrimoine naturel

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY,
M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme
TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux annexes jointes, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs entre la Région Basse-Normandie et :

- le Conservatoire Botanique National de Brest, pour la période 2009-2013, d'une part,
- le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, pour la période 2009-2011, d'autre part ;

- d'autoriser le Président à signer les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs précitées et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-22

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional,
à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS,
DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS,
LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY,
M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme
TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les Contrats de Parcs 2009-2011 établis avec les trois Parcs Naturels Régionaux de Basse-Normandie, conformément aux annexes jointes ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les programmes d'actions annuels, les bilans annuels des actions menées, et les éventuelles modifications des contrats de Parc ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les Contrats de Parc 2009-2011 avec chacun des trois Parcs Naturels Régionaux de Basse-Normandie,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-23

sur l'environnement : conventions pluriannuelles d'objectifs pour l'éducation au développement durable

Réunion du JEUDI 19 MARS 2009

Réuni le jeudi 19 MARS 2009, à partir de 13 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, Mme FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LECOSTEY, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LOUVET, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mmes PAUL, PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme AMELINE,
Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
M. BOSQUET,
M. CHATELAIS ayant donné pouvoir à M. FORAFO,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
M. DIGARD,
Mme DUPONT,
Mme de FACCIO,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à M. LOUVET,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LEFRANC,
M. LEVALLOIS,
M. PINEL ayant donné pouvoir à M. DÉNIER,
Mme VINCENT,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux annexes jointes, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2009-2011 entre la Région Basse-Normandie et :

- le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Basse-Normandie (GRAINE), d'une part,
- le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, d'autre part ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions annuelles d'application qui en découlent ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2009-2011 précitées avec d'une part le GRAINE, et d'autre part le GRAPE,
- tous les actes utiles, et notamment les conventions annuelles d'application correspondantes, à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-24

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage CPER - Secteur avicole

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
M. FORAFO,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LEFRANCOIS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver le dispositif d'aide régionale pour la période 2009-2013 « Plan de modernisation des bâtiments d'élevage – secteur avicole » présenté ci-dessous :

« L'objectif du dispositif est de maintenir et développer la production de volailles de qualité, par un soutien aux projets d'investissements productifs en lien direct avec l'activité d'élevage et concernant la construction, la rénovation et l'extension de bâtiment.

→ Sont éligibles :

- *les exploitants agricoles dont la production de volailles est réalisée sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Dans le cas de rénovation, il conviendra que l'éleveur apporte de plus tout élément justificatif actant d'une reprise d'un atelier existant.*

→ *Les projets finançables par le dispositif seront présentés sur la base d'appel à candidatures (3 appels par an).*

→ *Le soutien consiste en une subvention en capital, dont le taux d'aide maximum est de 7,5 % pour un montant d'investissement subventionnable minimum de 15 000 € et maximum de :*

- *50 000 € (rénovation) [60 000 € pour les jeunes agriculteurs]*
- *70 000 € (neuf) [80 000 € pour les jeunes agriculteurs]*

Pour les GAEC, le montant subventionnable maximum pourra être multiplié par le nombre d'exploitations regroupées dans la limite de trois.

→ *Le taux d'aide publique pour un même projet ne pourra dépasser les règles communautaires, à savoir : 40 % de l'assiette éligible. ».*

Le détail des bénéficiaires, des dépenses éligibles et l'articulation avec les dispositifs existants sont présentés dans une notice d'information conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°09-25

sur l'agriculture : investissements en faveur de la filière équine

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
Mme COUSIN,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
M. FORAFO,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LEFRANCOIS,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément aux annexes jointes, les dispositifs d'aide en faveur des entreprises de la filière équine et des sociétés de courses ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-26

sur l'agriculture : Qualité et valorisation des productions CPER - investissements liés à la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
M. FORAFO,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'élargir aux produits de la pêche et de l'aquaculture, le dispositif « Investissements dans les industries agroalimentaires » approuvé par délibération n° 08-126 en date du 18 décembre 2008 ;

- d'approuver le dispositif d'aide régionale « Investissements liés à la commercialisation et à la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture », pour la période 2009-2013, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-27

sur la pêche : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, M. FONTAINE, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
M. FORAFO,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°9 « Ruralité, Agriculture durable, Tourisme et Littoral »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les dispositifs précis d'aide aux coopératives et Organisations professionnelles du secteur de la pêche, qui seront mis en oeuvre dans le cadre du régime cadre notifié d'aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficulté N386-2007 approuvé par la Commission européenne le 29 octobre 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 28

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réuni on du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme BASSOT,
M. BEAUVAIS,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux modalités de fonctionnement des programmes « formation de base » et « formation générale » du dispositif Formation tout au long de la vie, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGI ON BASSE- NORMANIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09- 29

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : règlement de mise en oeuvre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices

- - - - -

Réuni on du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS,
M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE- NORMANIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

• d'approuver les modalités d'intervention suivantes, pour la mise en oeuvre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices :

« Le public ciblé par la Région dans les ELANs :

- *Personne sans emploi dont la phase diagnostic réalisée au sein d'un ESP'OIR a révélé des difficultés sociales et personnelles nécessitant une étape préalable au parcours d'orientation,*
- *Bénéficiaire orienté par l'ESP'OIR pour lequel une phase d'expérimentation sur des activités concrètes s'avère être une étape préalable au parcours d'orientation. La Région entend ainsi accompagner 900 personnes à minima en 2009.*

Les ELANs vont permettre aux stagiaires de conforter la construction de leur parcours de formation grâce à la réalisation d'activités concrètes organisées, en collectif, sur les territoires. Ces activités, qui prennent appui sur des projets partenariaux travaillés localement, peuvent concerner différents domaines tels que le domaine culturel, environnemental, sportif, du patrimoine et de la citoyenneté.

Pour ce faire, la Région met en œuvre une démarche d'animation sur les territoires, en lien avec les Pays, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation. Cette démarche permet la consultation et la concertation des acteurs concernés, pour aboutir à la mise en œuvre des activités novatrices.

Cette modalité de déploiement régional des projets s'inscrit dans la démarche d'éco-citoyenneté mise en œuvre par la Région depuis 2004, sur le champ du développement durable et de la formation professionnelle.

Ces activités doivent ainsi être en cohérence avec les enjeux du développement durable et permettre aux personnes qui fréquentent l'ELAN de s'engager dans un parcours et de bénéficier d'activités novatrices permettant de mobiliser leurs compétences sociales, leur savoir-faire et savoir-être.

La valorisation des expérimentations et expériences devra permettre l'engagement des personnes dans un parcours de formation et/ou d'intégration professionnelle, à terme.

La mise en œuvre des activités novatrices est assurée par les organismes de formation qui reçoivent de la Région une subvention, en articulation avec les interventions financières d'autres collectivités ou institutions en charges des publics les plus fragilisés. » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-30

sur l'aménagement du territoire : volet territorial du CPER 2007/2013 – approbation des conventions de programmation 2008-2010 des pays du Cotentin, de Coutances, du Bessin au Virois, d'Auge, du Sud Calvados, du Bocage Ornaïs, d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs, d'Alençon, du Perche Ornaïs, d'Ouche et des agglomérations de Cherbourg, Saint-Lô et Flers

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- la convention de programmation type, jointe en annexe 1,
- les 13 tableaux de synthèse, joints en annexe 2 à 14, qui seront joints à la convention de programmation propre à chacun des territoires des pays du Cotentin, de Coutances, du Bessin au Virois, d'Auge, du Sud Calvados, du Bocage Ornaïs, d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs, d'Alençon, du Perche Ornaïs, d'Ouche et des agglomérations de Cherbourg, Saint-Lô et Flers ;

- de confirmer la délégation accordée à la Commission Permanente par délibération n° 08-25 du 15 février 2008 pour d'une part examiner et valider les 8 derniers programmes d'actions triennaux, qui seront également validés par l'Etat et d'autre part, pour individualiser les crédits pour l'attribution des subventions des opérations inscrites dans les conventions de programmation ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat les 13 conventions de programmation précitées,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-31

sur l'aménagement du territoire : appel à projets « réinventons les campagnes »-édition 2009

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver le règlement relatif à l'organisation de l'édition 2009 de l'appel à projets régional « Réinventons les campagnes », présenté ci-dessous :

❑ **DISPOSITIF 2009**

➡ Porteurs de projets éligibles

Sont éligibles les associations, groupements d'associations ou les projets présentés dans le cadre d'une coopération inter-associative.

➡ Démarches éligibles

Sont éligibles les projets à destination des nouveaux habitants, répondant à des besoins non satisfaits dans les territoires ruraux de la région.

Les projets devront être basés sur des délais de mise en œuvre de douze à trente-six mois.

Deux types de projets sont éligibles :

- les projets « territoriaux » inscrits dans la stratégie d'un pays avec une priorité pour ceux qui seraient cofinancés au titre de LEADER ;
- les projets structurants conduits à l'échelle régionale ou départementale au bénéfice des territoires ruraux de la région.

➡ Domaines d'action

Sont éligibles les projets relevant des domaines d'action suivants

- ✓ valorisation à l'extérieur de la région des territoires ruraux bas-normands et de leur offre de service, prospection à l'extérieur de la région de porteurs de projets potentiels.
- ✓ accompagnement des porteurs de projets.
- ✓ Construction ou amélioration de l'offre de services globale des territoires ruraux ou mise en place d'un service innovant à destination de nouveaux arrivants.

➡ Critères de sélection

Dans le cadre de l'instruction, la priorité sera donnée aux projets :

- s'inscrivant, pour les projets « territoriaux », dans la stratégie du territoire (Pays ou PNR et LEADER) et recueillant un avis favorable du territoire de projet sur lequel il se situe ;
- bénéficiant dès le dépôt de la candidature du soutien explicite d'une collectivité locale et/ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), permettant d'apporter des garanties sur la pérennisation financière du projet (notamment lettre d'intention de financement) ;
- apportant une valeur ajoutée manifeste aux actions et savoir-faire des structures et partenariats existants (partenaires institutionnels, acteurs publics et associatifs...) ;
- originaux, innovants, et transversaux ; plus particulièrement, les projets permettant de mobiliser les Espaces Publics Numériques bas-normands dans leur réalisation seront prioritaires ;
- mettant en évidence l'ampleur de la mobilisation locale (population, acteurs thématiques, partenaires...) qu'il suscite.

▣ Territoire éligible

Les structures porteuses de projets peuvent avoir leur siège sur l'ensemble du territoire régional.

▣ Démarches non éligibles

Ne sont pas éligibles à l'appel à projets :

- les projets ayant pour effet de créer une activité concurrente à celle déjà menée par d'autres organismes sur le même territoire, qu'il s'agisse d'acteurs associatifs, publics, consulaires, etc.
- les projets financés dans le cadre des politiques sectorielles de la Région, et notamment les missions exercées par les associations dans le cadre des politiques publiques intervenant dans le champ traditionnel de l'éducation et de la formation initiale/continue, ou de l'économie sociale et solidaire.

□ CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

INSTRUCTION ET SELECTION DES PROJETS

L'instruction des candidatures sera conduite en partenariat avec les services concernés de la Région et en coordination avec les partenaires de la politique d'accueil (groupe de travail « accueil » constitué dans le cadre du réseau rural régional). Un avis d'opportunité des pays ou PNR sera demandé sur les projets « territoriaux » en amont de la candidature, ou, le cas échéant, sollicité après remise de la candidature.

Un jury composé des membres des commissions 4 « *Aménagement du territoire, transports, ports et communications* » et 9 « *Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral* » se réunira pour donner un avis sur les dossiers qui seront ensuite soumis à la commission permanente du conseil régional de Basse-Normandie.

VERSEMENT DE L'AIDE

Une aide forfaitaire au fonctionnement et/ou à l'investissement sera accordée à chaque porteur de projet retenu. S'agissant d'une aide au démarrage, elle sera dégressive pour les projets mis en œuvre sur plus de douze mois.

L'aide régionale sera plafonnée à 50% du coût total du projet. Des dérogations à ce plafond pourront toutefois être accordées, notamment aux associations très récentes ou pour les aides à l'investissement.

Une avance de 50% sera versée au moment de la sélection, le complément étant versé sur présentation des justificatifs de réalisation et de dépenses. Si à l'issue de l'action, le porteur de projet ne justifie pas du montant suffisant de dépenses pour prétendre au versement du solde de subvention attribuée, voire s'il s'avère que le premier acompte a été trop important, l'association devra fournir un rapport détaillé expliquant cette situation. Un titre de recette sera émis par la Région afin qu'il soit procédé au reversement du trop-perçu.

L'aide financière, dégressive, sera plafonnée :

- ✓ pour les projets régionaux et départementaux :
 - 50 000 € pour les projets régionaux s'échelonnant sur trois ans,
 - 40 000 € pour deux ans,
 - 25 000 € pour un an ;

- ✓ pour les projets territoriaux :
 - 25 000€ pour les projets territoriaux,
 - 20 000 € pour deux ans,
 - 12 500 € pour un an.

L'ensemble des modalités lié aux conditions de réalisation du projet ainsi qu'au versement de la subvention sera formalisé dans la convention que chaque porteur de projets retenus sera invité à signer avec la région Basse-Normandie. Ces modalités ont été présentées au comité de suivi de la charte de la vie associative le 4 mars 2009 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - apporter au règlement toutes les modifications jugées nécessaires afin d'en assurer son adaptation, son suivi et sa mise en œuvre,
 - procéder à l'individualisation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - le lancement de l' appel à projets « Réinventons les campagnes » - édition 2009,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-32

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : appels à projets
« déploiement du très haut débit » et « Espaces Publics Numériques »**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,
M. TOURRET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement :
 - de l'appel à projets « déploiement du très haut débit », joint en annexe,
 - d'un nouvel appel à projets pour la création, le développement et la consolidation d'Espaces Publics Numériques ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder, dans le cadre de ces appels à projets, à l'individualisation des crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°09-33

sur la politique de la ville : appel à projets « réinventons la ville » - édition 2009

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réuni le vendredi 20 MARS 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mmes AMELINE, BASSOT, BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, LOUVET, Mmes LOWY, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

M. DENIAUD,
Mme DUPONT,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. DETEY,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 4 abstentions (MM. DÉNIER, GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'adopter le nouveau dispositif de soutien régional relatif à l'appel à projets « réinventons la ville », en faveur des associations dans le cadre de la politique de solidarité urbaine, tel que présenté dans l'annexe jointe ;
- de laisser à la Commission Permanente le soin de procéder à l'individualisation des crédits ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment au lancement de l'édition 2009 de cet appel à projets.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR